



**Syndicat national  
Pénitentiaire des  
Surveillant(e)s - C.E.A.**

## **FLASH INFO**

### **BOYCOTT du CSA AP du 18 février 2025**

Le 18 février 2025 à 10h00 doit avoir lieu un CSA AP. Un des sujets à l'ordre du jour est le projet de note relative aux règles de mobilité des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Dans ce projet de note, est retirée la priorité des CIMM concernant la mobilité des CPIP, ce qui aura pour lourdes conséquences de ne plus rendre les ULTRAMARINS prioritaires.

Ce qui aura fatalement des répercussions sur la mobilité des agents du CEA (Corps d'Encadrement et d'Application) ne serait-ce que lors du traitement des demandes liées possibles entre les deux corps.

Devant le nombre considérable de collègues Ultramarins risquant d'être impactés par la mise en application ou par les dérives de cette note, le SPS-CEA se doit de boycotter ce CSA AP afin que la DAP entende raison sur le retrait de ce texte tel quel.

Le 18/02/2025, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : [secretariat-sps-cea@hotmail.fr](mailto:secretariat-sps-cea@hotmail.fr)